

RAPPORT DE GESTION

LIGUE CONTRE LE CANCER

COMITE DE LA LOIRE

A. L'association : Le Comité de la Loire de la Ligue contre le cancer

Le Comité de la Loire de la Ligue contre le cancer compte 24 membres élus au conseil d'administration et une équipe de 8 salariés avec laquelle collaborent une centaine de bénévoles, des prestataires, ainsi qu'un jeune volontaire en service civique et des stagiaires.

Ses missions principales sont :

- Le soutien à la recherche scientifique et médicale en cancérologie ;
- l'action pour les personnes malades et leurs proches ;
- l'information des publics, la prévention et la promotion des dépistages ;
- la mobilisation de la société contre le cancer.

Notre association est :

- apolitique, non confessionnelle, indépendante de tout pouvoir politique ou économique ;
- caritative, dépendant essentiellement de la générosité des donateurs et testateurs à qui elle assure respect et transparence ;
- qui milite pour la solidarité dans le respect de l'intégrité, de la liberté et de la dignité des personnes ;
- qui œuvre, avec l'excellence comme impératif, pour soutenir et promouvoir tout ce qui peut accélérer la guérison et alléger les souffrances des malades avec la triple exigence de l'éthique, de l'innovation et de l'efficacité ;

Les principales réalisations de l'année :

- changement de Président le 2 juillet 2020, le Dr Patrick Michaud est remplacé par le Dr Jérôme Jaubert
- suspension des activités et fermeture de l'établissement au public du 17 mars jusqu'au 15 mai 20. recours au chômage partiel pour une partie de l'équipe.
- adaptation face à un contexte de pandémie avec mise en œuvre d'accompagnements à distance pour le soutien psychologique, les ateliers diététiques, le programme de retour à l'emploi, les conseils sur l'image de soi, et toute action de prévention
- écriture d'un programme pour les aidants
- promotion de l'Espace Ligue et des activités qui s'y rapportent, création de supports et rencontre avec les unités de soins
- réflexion sur un accompagnement spécifique pour les AJA – Adolescents et Jeunes Adultes
- mise en œuvre d'un nouveau projet expérimental pour accompagner les personnes souffrant de troubles cognitifs, réponse à un appel à projet national

- rapprochement avec le Pôle Emploi et intervention auprès des collaborateurs d'une agence et les référents des travailleurs handicapés au sein des agences
- réflexion sur le rôle et la place de la Ligue dans le cadre du plan cancer porté par la Ville de St-Etienne
- candidature du cd42 à des Commissions nationales : communication et développement, prévention et à des groupes de travail COFIL : Alimentation - Cancer et Éducation pour la santé, Alcool et Tabac

1. Les principales données du compte de résultat 2020 par origine et destination (CROD)

Analyse des ressources

TOTAL DES RESSOURCES : **1 399 318.68 €**

1. Produits liés à la générosité du public **1 221 635.22 €**

1.1 Cotisations sans contrepartie **53 672.00 €**

↳ 6 709 adhérents

1-2 Dons, legs et mécénat **1 106 531.64 €**

↳ Dons manuels 549 003.25 €

↳ Legs, donations et AV non affectés 550 328.39 €

↳ Mécénat 7 200.00 €

1-3 Autres produits liés à la générosité du public **61 431.58 €**

↳ Manifestations 16 509.50 €

↳ Ventes et prestations 4 002.21 €

↳ Activités de récupération 28 704.99 €

↳ Produits financiers 5 809.94 €

↳ Autres produits affectés aux missions sociales 6 404.94 €

2. Produits non liés à la générosité du public **59 547.46 €**

↳ Parrainage des entreprises 895.00 €

↳ Contributions financières sans contrepartie 40 782.65 €

↳ Autres produits non liés à la générosité du public 17 869.81 €

Dont transfert de charges, produits exceptionnels, autres produits d'activités annexes et prestations



3. Subventions et autres concours publics	60 050.00 €
4. Reprises sur provisions et dépréciations	5 616.00 €
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	52 470.00 €

Analyse des charges

TOTAL DES EMPLOIS : **1 399 318.68 €**

1. Missions sociales **1 025 312.66 €**

1-1 - Aide à la recherche 547 728.90 €

Programmes nationaux et régionaux 513 409.00 €

↳ Programmes nationaux 179 459.00 €

↳ Programmes régionaux 333 950.00 €

Divers 34 319.90 €

1-2 - Information, prévention, promotion des dépistages 137 038.56 €

1-3 - Actions en direction des malades 337 232.33 €

Secours financiers 122 813.58 €

Subventions aux associations 1 500.00 €

Amélioration des conditions de vie des malades et des proches 7 522.04 €

EDT 20 000.00 €

Soins de support 60 788.20 €

Information, orientation et accompagnement 40 067.80 €

Divers (Dont salaires) 84 540.71 €

1-4 – Société et politiques de santé et formation 2 758.32 €

1-5 – Formation 554.55 €

2. Frais de recherche de fonds **129 435.00 €**

3. Frais de fonctionnement		167 389.59 €
Frais de communication	15 631.77 €	
Frais de fonctionnement	143 442.42 €	
Autres charges	8 315.40 €	
Dont Charges financières	2 753.90 €	
Dont Dotations aux amortissements	5 561.50 €	
4. Dotations aux provisions et dépréciations		0 €
5. Impôt sur les bénéfices		735.00 €
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice		48 128.00 €
Dont report sur subventions	43 265.00 €	
Dont report sur contributions du siège	4 863.00 €	
<u>TOTAL CHARGES</u>		1 371 000.25 €
<u>EXCEDENT</u>		28 318.43 €

B. Les principales données du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

- ✓ les ressources les plus significatives et leur répartition

87 % des ressources proviennent de la générosité du public dont 45 % des legs, donations et assurances vie et 49 % des dons et cotisations.

La moyenne des legs sur les 10 dernières années est de 390 548 €, la somme reçue sur l'exercice 2020 est supérieure à la moyenne avec 550 328 €.

On constate une baisse du nombre d'adhérents qui passe de 7 209 à 6 709.

- ✓ les emplois et leur répartition,

77 % des emplois sont consacrés aux missions sociales, 10 % aux frais de recherche de fonds, 13 % aux frais de fonctionnement.

54 % des missions sociales sont consacrées à la recherche.

C. La valorisation des contributions volontaires des bénévoles ou en nature

Le bénévolat représente 46 694.96 € soit 1.87 ETP ; les prestations en nature s'élèvent à 5 682.00 €, les dons en nature sont de 20 270.00 €, pour un total de 72 647.36 €.

D. Le bilan simplifié, avec notamment les fonds dédiés, le niveau de fonds propres et le résultat de l'exercice

- Les fonds dédiés sont de 55 573.50 €.
- Les fonds propres sont de 1 531 169 €.
- Le résultat de l'exercice est de 28 318 €.

E. La politique des réserves dans une perspective pluriannuelle et leur niveau actuel

Le montant des réserves nettes (fonds associatifs + emprunts – les immobilisations) est de 1 088 830 €. Il représente 9.74 mois d'emplois. Le ratio est dans la fourchette préconisée par la Ligue nationale contre le cancer qui est entre 6 et 12 mois.

F. L'association souhaite porter à connaissance les informations complémentaires suivantes

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le paragraphe 2.1.3 de l'annexe donne le détail des conséquences des changements de méthode.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

Modification du plan comptable :

- Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
- Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe
- Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
- Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
- Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

Traitement des fonds dédiés :

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

G. La communication des comptes et des rapports

L'association rend disponibles sur son site Internet (dans l'espace qui lui est réservée sur le site institutionnel de La Ligue) :

- ✓ son dernier rapport moral et/ou d'activité,
- ✓ ses derniers rapports financiers, comptes annuels et documents de synthèse (compte de résultat, bilan, annexe intégrant, le compte de résultat par origine et destination (CROD) le compte d'emploi annuel des ressources (CER) présentés à l'Assemblée générale.

L'association met également à disposition de toute personne en faisant la demande, par tout moyen approprié :

- ✓ les documents mentionnés ci-dessus,
- ✓ ses statuts et, le cas échéant, son règlement intérieur.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Fabienne COUVREUR fabienne.couvreur@ligue-cancer.net